

## *Introduction*



*par Anne Lemonne,  
Véronique Strimelle  
et Françoise Vanhamme,  
avec la collaboration exceptionnelle de Carla Nagels<sup>1</sup>*

Les séminaires de « Malte » entendent favoriser la réflexion et la connaissance sur différents registres sociaux de réaction aux conflits, aux troubles. Par troubles, sont entendues les situations qui dérangent en raison d'une atteinte morale ou matérielle produite dans une interaction sociale ou en résultant, qui créent un sentiment de dommage potentiel ou avéré dont on s'émeut, et qui induisent de ce fait une tension, un grief avec le fauteur estimé de ce désordre (Strimelle et Vanhamme, 2009). Au fil des ans, les séminaires ont exploré l'hypothèse d'une socialité vindicatoire qui persisterait dans nos sociétés modernes (Malte, 2010) ; les visions du monde, c'est-à-dire les principes fondateurs et sens de la vie collective, sur lesquelles reposent les régulations des troubles et les rapports qu'elles entretiennent entre elles (Marche-en-Famenne, 2012) ; les enjeux de la régulation mobilisée par les chercheurs dans leurs pratiques de recherche (Lisbonne, 2014). Dans la continuité des travaux précédents qui s'inscrivent dans le champ criminologique, le séminaire Malte IV (Peyresq, 2017) - dont cette publication est issue - entendait cette fois explorer les conflits de savoirs, analyser leurs caractéristiques, les interactions, les dispositifs et les enjeux qui favorisent leur confrontation ou leur cloisonnement (Perrenoud, Altet et collab., 2008).

Poser la question des savoirs en conflit, en concurrence, c'est poser celle de leur légitimité et de leur rapport avec ce dont ils sont supposés rendre compte, la 'réalité des faits'. En ce sens, les contributions qui en découlent nous ont mené au cœur de la pensée postmoderne, celle qui ressortit de l'état culturel des sociétés dans l'âge post-industriel (Lyotard, 1980). Rappelons que, dans les changements liés à la postmodernité, le savoir a changé de statut sous l'effet de plusieurs événements liés

notamment à l'essor de la technologie et de la science, à la reconfiguration des repères et appartenances dans les domaines social et culturel, et à la dynamique de la mondialisation. D'abord, depuis les événements d'Auschwitz jusqu'aux catastrophes climatiques actuelles, les idéaux des Lumières, qui affirmaient le rôle de la raison dans le progrès, se sont épuisés et les métarécits de la modernité, qui offraient un sens à l'Histoire et une vision totalisante du cheminement sociétal (principalement celles de l'émancipation et de la progression dialectique), ont perdu leur caractère crédible, tant sur le plan de leur contenu que sur celui de leur principe même d'utopie (Lyotard, 1980 ; Beck, 2003). Les effets non intentionnels des technologies ont démontré quant à eux l'impossibilité de maîtriser le savoir (Lyotard, 1980). Dans la foulée de ces dynamiques, le grand récit du savoir comme « fin en soi » a perdu de sa grandeur. Ensuite, et en parallèle, les repères et appartenances classiques dans le domaine du social et des mœurs ont éclaté et l'informatisation et la multiplication des sources d'information ont favorisé une tendance à mettre sur un même pied des savoirs de différente nature. Ses critères antérieurs de validation sont eux aussi devenus insuffisants, que ce soit leur ancrage dans un métarécit, le principe du consensus, la fiabilité de la source ou simplement, le savoir comme valeur en soi (Lyotard, 1980). De la sorte, le savoir - comme la société et les individus - se caractérise maintenant par le pluralisme, la fragmentation et l'incertitude. Et enfin, dans le vide qui s'en est ensuivi, l'idée de chaos s'est insinuée et un désenchantement s'est installé (Brodeur, 1993 ; Zarka, 2011). En outre, dans la dynamique de la mondialisation marquée par l'emprise croissante de l'économie sur le pouvoir politique, les Etats en compétition éprouvent, peut-être plus qu'auparavant, la nécessité de contrôler l'information (militaire, industrielle, commerciale, politique...).

Sous sa forme de marchandise informationnelle indispensable à la puissance productive, le savoir est déjà et sera un enjeu majeur, peut-être le plus important dans la conception mondiale du pouvoir (Lyotard, 1979, 7).

Ce phénomène a institué, plus que jamais, le savoir au centre des enjeux de pouvoir (Zarka, 2011).

Les analyses - trop brièvement - esquissées ci-dessus rappellent que le statut du savoir est maintenant mis sur la sellette sous différents aspects. Diverses questions en émergent : Que veut dire le 'vrai' ? Quelles sont les preuves que ce qui est dit est vrai ? Que valent du reste ces preuves ? La réalité s'enferme-t-elle aussi facilement dans un savoir ou est-elle, par définition, multiple, changeante, voire insaisissable ? Comment ce savoir enferme-t-il notre propre vision ? Quelle est la valeur respective des différents savoirs ? Que sait-on, et qui affirme que c'est vrai ? Pour qui un savoir est-il vrai, et quels sont les critères de celui-ci pour l'affirmer ? De quel droit peut-il l'affirmer ? Comment agir alors, quand il n'y a plus de certitude et que tout semble se valoir ? (Derrida, 1972 ; Brodeur, 1993). Autant de questions qui interrogent en effet la légitimité des savoirs (Lyotard, 1980). Légitime, rappelons-le, signifie *ce qui est fondé, justifiable* (cnrtl.fr). Comme à l'ère de la postmodernité, le savoir ne peut

plus se mesurer à l'aune de la « vérité » et ne porte plus ni sur le vrai, ni sur le juste, il ne peut plus se parer de ces assises de fondement et de justifiabilité (Lyotard, 1980 ; Bernard, 2011 ; Zarka, 2011). Si cette crise de la légitimité concerne donc le savoir et porte en conséquence sur le vrai et le juste (Bernard, 2011), au-delà, elle se répercute sur l'autorité même, quelle qu'elle soit. Aujourd'hui, les débats autour des « fakenews » illustrent bien ces considérations. Les faits eux-mêmes sont sujets à controverse et la diffusion de savoirs multiples et contradictoires les concernant inquiètent les instances dirigeantes de nombreux pays. Dès lors, elles se questionnent sur leur capacité à produire une autre réalité et légifèrent pour s'assurer d'une production légitime de la « vérité des faits ».

Le passage de la modernité à la postmodernité a transformé un ensemble d'activités sociales (politique, artistique, de production de savoir...) mais également leurs principes de légitimation. La productivité, l'efficacité, l'efficacéité et le rendement, qui prévalaient dans le monde de l'entreprise et de l'économie capitalistes, tendent ainsi à s'étendre à tous les domaines d'activités intellectuelles et sociales et à remplacer le rêve de l'émancipation ou de la dialectique. Ces tendances articulent un nouveau paradigme dans lequel justifier de sa productivité et rendre des comptes sur son impact deviennent des conditions d'une légitimation. La recherche est bien évidemment concernée.

La recherche, par exemple, n'a plus pour objet la promotion, l'augmentation ou le progrès du savoir, comme le voulait Francis Bacon, mais la production quantifiable d'articles, de rapports, d'interventions diverses, et la production appliquée de dispositifs susceptibles d'améliorer le rendement et la production en tous domaines (Zarka, 2011, 6-7).

La postmodernité impose aussi davantage au chercheur l'obligation de justifier la *manière* dont il produit son savoir, le situe dans le temps et l'espace. Le savoir est ainsi appelé à tirer maintenant sa légitimité de sa propre pratique réflexive - même si la pratique réflexive était bien sûr présente auparavant comme l'illustrent par exemple les réflexions sur ce sujet de K.H. Becker (2016). Le nombre d'ouvrages et de numéros spéciaux de sciences sociales entièrement consacrés aux questionnements sur les pratiques de recherche en situation (comment connaît-on, quelle est la part de nous-mêmes engagée dans la recherche,...) en témoigne. Il a en effet explosé au tournant du siècle (voyez, entre autres, Beaud et Weber, 1997 ; Bizeul, 2007 ; Genard et Roca Y Escoda, 2010 ; Paugam, 2010 ; Genard, 2011 ; Granjon, 2012 ; Lemieux, 2012 ; Beyens et collab., 2013 ; Brisson, 2015 ; Girard, Bréart de Boisanger et collab., 2015 ; Guenot et Rouge, 2017). Et enfin, cette question même de réflexivité se voit appréhendée dans une dynamique plus large qui prend au sérieux les relations de pouvoir, plus collectives, celles auxquelles un chercheur est confronté, celles auxquelles il contribue, celles qui sont enfermées dans son objet (Dierckx, 2016). Comme le soulignent V. Mahieu et D. Scheer (2017, 67) :

[Le chercheur a souvent tendance] à se considérer comme seul responsable de tout le déroulement de la recherche, des démarches de terrain jusqu'à la communication des résultats (...) Or, il serait sans doute intéressant de

relativiser et de prendre distance par rapport à ce sentiment de culpabilité, de le mettre en contexte, d'y réfléchir et de le considérer (...) comme des résultats de recherche à part entière qui alimentent la réflexivité du chercheur (...), d'alimenter une forme de 'réflexivité collective'.

Les concepts de « légitimation » et de « savoir-pouvoir » chers à M. Foucault, constituent à ce titre des portes d'entrée intéressantes qui permettent de comprendre ce qui fait qu'au niveau plus structurel, à un moment donné, en un lieu donné, un savoir vient à se voir considéré ou non comme « sérieux ». Pour M. Foucault en effet, la vérité n'est pas « l'ensemble des choses vraies qu'il y a à découvrir ou à faire accepter, mais l'ensemble des règles selon lesquelles on démêle le vrai du faux » (1977, 400). Dit autrement, pour lui, la vérité n'a pas d'essence. Ce n'est pas qu'elle n'existe pas ; ce n'est pas qu'elle est toujours relative ; mais cette vérité est produite et se constitue dans un rapport de pouvoir. Et elle est produite grâce à de multiples contraintes qui varient selon chaque organisation sociale. Chaque société a en quelque sorte sa politique générale de vérité. Comme l'explique l'auteur (1975, 32) :

(...) pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir. C'est bien le pouvoir-savoir, les luttes qui le traversent et qui le constituent, qui déterminent les domaines de connaissances et les formes qu'elles prendront. Les mécanismes de pouvoir rendent possibles les productions de vérité tout autant que ces productions de vérité ont des effets de pouvoir. La vérité est elle-même pouvoir.

M. Foucault nous convie aussi à un retour sur les savoirs locaux, sur les savoirs profanes, c'est-à-dire sur tous ces savoirs :

(...) qui se trouvaient disqualifiés comme savoirs non conceptuels, comme savoirs insuffisamment élaborés : savoirs naïfs, savoirs hiérarchiquement inférieurs, savoirs en dessous du niveau de la connaissance ou de la scientificité requise (Foucault, 1997, 8).

Il n'est cependant pas question pour M. Foucault d'un refus du savoir dominant et officiel, de ses contenus, méthodes ou concepts scientifiques, mais plutôt de démocratiser le savoir en contrant les effets centralisateurs de pouvoir. Dans ce sens, il faut comprendre son appel à une attention portée à tous types de savoirs, plutôt comme une volonté de contrer une pensée unique et la tyrannie des discours englobants, que de disqualifier une forme ou une autre de savoir (Blais, 2006, 157).

Les participants aux séminaires de « Malte » ont toujours été particulièrement attentifs aux apports des théories postmodernes et critiques : au constructivisme, au pluralisme, aux enjeux de pouvoir et de domination..., au sein desquels ils resituent volontiers les enjeux normatifs propres à la discipline criminologique. Nul étonnement donc que le thème des savoirs en conflit et de leur légitimité ait émergé comme objet d'un séminaire faisant directement suite à celui consacré aux conflits auxquels les chercheurs étaient confrontés, comment ils les définissaient et à la

manière dont ils les résolvait ou non (De Man, Jaspert et collab., 2017). Nulle surprise non plus que les chapitres qui suivent témoignent une nouvelle fois de ces orientations.

Dans cet ouvrage, les savoirs concernés sont en effet compris au sens large : théoriques, techniques, pratiques, d'expertise, de sens commun..., savoirs qui émergent de communautés épistémiques (Delamotte, 2004) ou de communautés de pratique (Lave et Wenger, 1991 ; Wenger, 1999). Les conflits examinés sont eux aussi pris au sens large et peuvent suivre plusieurs registres : concurrence, déni mutuel ou unilatéral, dévalorisation, exclusion, récupération. De même, les origines de ces conflits, les enjeux qui les mobilisent et leurs issues sont abordés dans leur diversité : lutte pour la légitimité ou la visibilité d'un savoir, récupération de savoirs, lutte pour la reconnaissance des acteurs mobilisant les savoirs, maintien ou renforcement de la prééminence de savoirs « établis », reconnaissance de savoirs « alternatifs ». Enfin, comme les conflits rendent souvent visibles des enjeux relatifs au statut et aux zones d'action des savoirs concernés (Maulini et Perrenoud, 2008), cet ouvrage intègre aussi les conflits plus larvés où des tensions sont présentes, mais restent ignorées pour des raisons propres aux acteurs impliqués, certes, mais aussi aux circonstances, aux dispositifs et aux enjeux de « pouvoir-savoir » plus larges dans lesquels ils se trouvent enchâssés.

Ainsi Anne Lemonne (chapitre I) ouvre la discussion en questionnant les enjeux politiques des savoirs et en particulier leur relation avec le pouvoir. Pour ce faire, elle traite de la création et de la survie jusqu'à sa dissolution du Forum national pour une politique en faveur des victimes, créé en 1994 en Belgique par le Parlement. Ce Forum était susceptible de créer un espace pluraliste de partage de savoirs entre les victimes, la société civile, les administrations et les pouvoirs publics afin d'élaborer, sur ces bases, des outils d'évaluation et de recommandation, dont des lignes directrices à la politique en faveur des victimes. A. Lemonne fonde sa réflexion sur l'analyse de l'action publique et surtout, sur le potentiel de tels forums hybrides à reconfigurer les rapports de savoir et de pouvoir dans une optique d'approfondissement de la démocratie représentative. Elle met néanmoins en évidence une forme de légitimation par le pouvoir d'un partage pluraliste de savoirs.

C'est à partir de l'expérience de médiateurs sociaux canadiens que Véronique Strimelle se penche, dans le chapitre II, sur le thème des savoirs en action. Comment le savoir de ces praticiens, œuvrant dans un champ de régulation sociale considéré comme alternatif et marginal, peut-il s'exprimer face à des organismes largement reconnus comme instances de régulation institutionnelle ? Elle pose ainsi la légitimité d'un savoir et d'une action alternative de régulation. C'est à partir de la notion de champ social semi-autonome que V. Strimelle montre les zones admises, partagées, contestées entre eux et en vient à se demander si le fait que ces services de médiation sociale tendent à se situer volontairement dans un espace teinté de

marginalité, ne constitue pas en lui-même un obstacle au développement des savoirs et pratiques qu'ils défendent.

Le chapitre III traite du thème de la légitimité des savoirs en abordant la difficulté de légitimation des sanctions non carcérales. Le contexte que Mariana Raupp observe à cet effet est celui des travaux de la Commission de réforme pénale qui a œuvré au Brésil dans les années 1980. Alors que l'intention déclarée des réformateurs était de créer des peines alternatives à l'incarcération, les savoirs institutionnalisés dans la culture pénale, ancrés dans les théories classiques de la peine (rétribution et dissuasion principalement), ont pesé sur leurs réflexions et sur la mise en forme de leur avant-projet de loi. Pour comprendre et traiter cette énigme, M. Raupp adopte une perspective luhmanienne et réfère les interprétations mobilisées par les commissaires à la théorie de la rationalité pénale moderne. Au cœur de cette rationalité, les *a priori* de la nécessité de souffrance dans la sanction et de la fatalité de la prison préparent à l'acceptation de très peu de changements.

Françoise Vanhamme interroge, quant à elle, dans le chapitre IV, le thème des savoirs en construction, en problématisant la carence d'intérêt de la recherche au Canada pour la probation, alors qu'elle est la peine la plus fréquemment imposée par les tribunaux de juridiction criminelle dans ce pays. Adoptant la perspective selon laquelle l'émergence d'une problématique de recherche est contextuelle et sociale, F. Vanhamme suit un principe de symétrie généralisée pour identifier plusieurs conditions qui influent sur le choix de problématiser ou non en criminologie. Ses observations soulèvent l'importance du travail réflexif du chercheur pour s'efforcer de s'affranchir des mythes, discours et tendances qui contribuent à la visibilité – et à la légitimité- réduite d'un objet de recherche comme la probation.

Le chapitre V continue sur le thème de la construction du savoir, tout en revenant au cadre de l'action publique. Sybille Smeets et Carrol Tange s'intéressent ainsi au destin commun des analystes civils des polices locales et aux évaluateurs internes en Belgique des contrats de prévention, tous deux actifs dans l'évaluation des politiques publiques de sécurité et de prévention au plan local. Afin de se stabiliser comme acteur fort et indispensable, ils sont amenés à diversifier leurs expertises et à s'ajuster aux attentes et contraintes issues des différents acteurs, audiences et interlocuteurs à qui ils destinent leur production. Ils soulignent ainsi comment ces derniers opèrent des démarches de légitimation de leurs savoirs tout en se trouvant eux-mêmes pris au cœur de relations de pouvoir.

Le présent ouvrage a pour particularité d'ancrer l'analyse des conflits de savoir dans des études de cas concrets propres aux champs de recherche de chaque contributeur.trice, à partir de positions épistémologiques et méthodologiques particulières. Il ne porte dès lors bien entendu que sur quelques facettes des questions de savoirs en conflit, de leur légitimité et légitimation, de leur ancrage dans des relations de pouvoir, du contexte de la postmodernité qui les caractérise, les défie et les anime... Nous gageons cependant qu'il pourra alimenter les réflexions

sur ces thèmes et sur les interrogations que ceux-ci suscitent chez le chercheur en criminologie, en sciences sociales, ou auprès de toute personne engagée dans la compréhension des enjeux de savoirs dans un contexte postmoderne.

### Notes

<sup>1</sup> Carla Nagels [[cnagels@ulb.ac.be](mailto:cnagels@ulb.ac.be)] est sociologue et docteure en criminologie, chargée de cours à l'Ecole des Sciences criminelles Léon Cornil et membre du Centre de recherches sur la pénalité, la sécurité et les déviances, Université libre de Bruxelles.

### Références

- BEAUD S. et F. WEBER (1997). *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte.
- BECK U. (2003). La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste, *Cahiers internationaux de sociologie*, 1 (114), 27-33.
- BECKER H.S. (2016). *La Bonne focale. De l'utilité des cas particuliers en sciences sociales*, Trad. de l'anglais par Merllié-Young C., Paris : La Découverte, Grands Repères.
- BERNARD G. (2011). Sur la crise « postmoderne » de la légitimation et la confusion des raisons, *Cités*, 45 (1), 87-101.
- BEYENS K., CHRISTIAENS J., CLAES B., DE RIDDER S., TOURNEL H. et H. TUBEX (2013). *The pains of doing criminological research*, Brussel : VUBPress.
- BIZEUL D. (2007). Des loyautés incompatibles. Aspects moraux d'une immersion au Front national, *SociologieS*, article en ligne à <http://sociologies.revues.org/index226.html>
- BLAIS L. (2006). Savoirs expert, savoirs ordinaires : qui dit vrai ?, *Sociologie et sociétés*, 38(2), 151-163.
- BRISSON C. (2015). Observer sur les plages de Rio de Janeiro : à la recherche du corps perdu, *Espaces et sociétés*, 164-165, 111-125.
- BRODEUR J.P. (1993). La pensée postmoderne et la criminologie, *Criminologie*, 26(1), 73-121.
- CNRTL - Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, Laboratoire Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF / CNRS – Nancy Université), en ligne à [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr)
- DELAMOTTE E. (2004). Communautés professionnelles, sens commun et doctrine, *Études de communication*, 27, article en ligne à <http://journals.openedition.org/edc/173>.
- DE MAN C., JASPART A., JONCKHEERE A., ROSSI C., STRIMELLE V. et F. VANHAMME (Eds.) (2017). *Justice ! Chercheurs en zones troubles*, Montréal : Erudit, Livres et actes, 102-121, ouvrage en ligne à <https://retro.erudit.org/livre/justice/2017/index.htm>.
- DERRIDA J. (1972). *Marges de la philosophie*, Paris : Minuit, Critique.
- DIERCKX C. (2016). Réflexivité, pouvoirs et transformation des pratiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 28, (2), 138-157.
- FOUCAULT M. (1997). *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. 1976*, Paris : Gallimard/Seuil.
- FOUCAULT M. (1977). Pouvoir et savoir, dans *Dits et Ecrits* (tome III), Paris : Gallimard, 399-414.
- FOUCAULT M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard.

- GENARD J.-L. (2011). Expliquer, comprendre, critiquer. Une tentative d'éclaircissement du statut de la sociologie critique à partir des acquis de la pragmatique, *SociologieS*, article en ligne à <http://journals.openedition.org/sociologies/3555>
- GENARD J.-L. et M. ROCCA Y ESCODA (2010). La rupture 'épistémologique' du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? Les tensions entre postures 'objectivante' et 'participante' dans l'enquête sociologique, *Éthique publique, responsabilité sociale et éthique de la recherche*, 12(1), 139-164.
- GIRARD M.-J., BREART DE BOISANGER F., BOISVERT I. et M. VACHON (2015). Le chercheur et son expérience de la subjectivité : une sensibilité partagée, *Spécificités*, 2(8), 10-20.
- GRANJON F (2012). La critique est-elle indigne de la sociologie ?, *Sociologie*, 3(1), 75-86.
- GUENOT M. et R. ROUGE (2017). Décloisonner et faire passer des savoirs. Entretien collectif avec Cornelia Möser, Arthur Vuattoux et Maxime Cervulle, *Revue d'anthropologie des connaissances*, 11(3), 479-502.
- LAVE J. et E. WENGER (1991). *Situated Learning. Legitimate peripheral Participation*, Cambridge : Cambridge University Press.
- LEMIEUX C. (2012), Philosophie et sociologie : le prix du passage, *Sociologie*, 3(2), 199-209.
- LYOTARD J.-F. (1980). *Les problèmes du savoir dans les sociétés industrielles les plus développées*, Québec : Bureau de l'Éditeur officiel du Québec Conseil des universités, gouvernement du Québec.
- LYOTARD J.-F. (1979). *La condition postmoderne*, Paris : Minuit.
- MAHIEU V. et D. SCHEER (2017). Faire du terrain. Les places du chercheur en action, dans De Man C., Jaspard A., Jonckheere A., Rossi C., Strimelle V. et F. Vanhamme (Eds.), *Justice ! Chercheurs en zones troubles*, Montréal : Érudit, Livres et Actes, ouvrage en ligne à <https://retro.erudit.org/livre/justice/2017/index.htm>, 54-73.
- MAULINI O. et P. PERRENOUD (2008). Sciences sociales et savoirs d'expérience : conflit de questions ou conflits de réponses ?, dans Perrenoud P., Altet M., Lessard C. et L. Paquay (Eds.), *Conflits de savoir en formation des enseignants. Entre savoirs issus de la recherche et savoirs issus de l'expérience*, Paris : de Boeck Supérieur, 141-153.
- PAUGAM S. (Ed.) (2010). *L'enquête sociologique*, Paris : PUF.
- PERRENOUD P., ALTET M., LESSARD C. et L. PAQUAY (Eds.) (2008). *Conflits de savoir en formation des enseignants. Entre savoirs issus de la recherche et savoirs issus de l'expérience*, Paris : de Boeck Supérieur.
- STRIMELLE V. et F. VANHAMME (2009). Modèles vindicatoire et pénal en concurrence ? Réflexions à partir de l'expérience autochtone, *Criminologie*, 42(2), 83-100.
- WENGER E. (1999). *Communities of Practice : Learning, Meaning, and Identity*, Cambridge : Cambridge University Press.
- ZARKA Y.-Ch. (2011). Le pouvoir sur le savoir ou la légitimation postmoderne, *Cités*, 1(45), 3-7.